



DE LA PRESCRIPTION À L'ADMINISTRATION DU MÉDICAMENT EN EHPAD : ENJEUX, RISQUES ET RESPONSABILITÉS

DROIT

Réf. DR 004

Mise à jour le 15/04/2024

CONTEXTE

Les pensionnaires des EHPAD sont davantage exposés aux événements indésirables associés aux médicaments, du fait de leur faiblesse physiologique. Il est donc indispensable que le circuit du médicament soit exempt de tout risque, à chacune de ses étapes-clés : prescription, dispensation et administration. Chaque acteur de cette chaîne occupe une place et joue un rôle bien déterminé. Malgré tout, les incertitudes statutaires et les risques opérationnels demeurent, chacun entraînant des conséquences juridiques précises. L'objectif de cette formation est de fournir les outils nécessaires à une clarification des responsabilités et de leurs enjeux pour les établissements et leurs acteurs administratifs, médicaux et soignants.

OBJECTIFS

- Clarifier le rôle et le champs de compétences de chaque professionnel de santé dans la chaîne médicamenteuse au sein d'un EHPAD.
- Anticiper et mesurer les risques juridiques liés à chacune des étapes de la chaîne médicamenteuse.

PROGRAMME

- **Les différentes structures et leurs acteurs (3h30)**
 - Les structures (typologie et règles de fonctionnement): EHPAD public, EHPAD privé, Structures de coopération (GCS, GCSMS...), Avec/sans PUI
 - Les acteurs : Médecins (résidents, coordonnateur, traitant, urgentiste...), Pharmaciens, Personnel Soignant (IDE, AS)
 - Répartition des compétences : aide à la prise du traitement / versus surveillance
 - Direction/Administration/assureur
 - Les patients / résidents
- **Les risques liés à chacune des étapes de la chaîne médicamenteuse (3h30)**
 - Prescription : Rôle du médecin coordonnateur
 - Dispensation : Qui prépare/qui distribue ?
 - Administration : L'aide à la prise de médicaments et ses limites
 - Panorama des situations à risques : Administration/distribution versus aide à la prise, Injection versus prise " simple ", Intervention prescrite ou non d'un auxiliaire médical
 - Présentation des solutions opérationnelles sécurisantes : Quid si rien dans la prescription sur besoin d'intervention ou non d'un auxiliaire médical ? Quid des possibilités du personnel salarié d'exécuter les prescriptions d'un médecin libéral hors établissement ?

Conclusion

PUBLIC

- Pharmacien
- Médecin
- Infirmier diplômé d'Etat (IDE)
- Cadres de santé
- Personnel EHPAD, maison retraite
- Personnel administratif

INTERVENANT

Avocat au barreau de Marseille, spécialité droit de la santé

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Formations alternant apports théoriques et discussion pratique
- Evaluation individuelle de l'acquisition des connaissances (QCM)
- Remise d'un support de cours

PRÉREQUIS

- Aucun

■ Durée : 1 jour (7heures) ■ Horaires : 9h00 - 17h00 ■ Participants : 15

CETTE FORMATION EST ÉGALEMENT DISPONIBLE EN INTRA À LA PÉRIODE QUE VOUS SOUHAITEZ. CONTACTEZ NOUS !

CONTACT
INSCRIPTION

Compétences Santé Développement
50 avenue du Dr.Aurientis, 13100 Aix-en-Provence
www.compétences-sd.fr

Tél : 04 42 16 99 46
formation@competences-sd.fr



DE LA PRESCRIPTION À L'ADMINISTRATION DU MÉDICAMENT EN EHPAD : ENJEUX, RISQUES ET RESPONSABILITÉS

DROIT

Réf. DR 004

Mise à jour le 15/04/2024

Informations à destination du participant

DÉBUT DE FORMATION

- Informations des conditions relatives au déroulement de la prestation de formation
- Signature du règlement intérieur de notre organisme
- Analyse du besoin : Recueil des attentes individuelles
- Identification des objectifs : Méthode de positionnement : Fiche d'auto-positionnement
- Programme détaillé de la formation
- Outils d'évaluation des connaissances : QCM-QUIZ d'évaluation des connaissances à l'entrée de la formation

FIN DE FORMATION

- QCM-QUIZ d'évaluation des connaissances à la fin de la formation
- Processus d'évaluation des objectifs de la formation
- Evaluation à chaud : enquête satisfaction formation/formateur/organisme de formation
- Remise d'un support de cours reprenant l'intégralité de la formation
- Remise d'une attestation de fin de formation-attestation d'assiduité
- Information de l'envoi par mail de l'évaluation à froid (j+1 mois)

■ Durée : 1 jour (7heures) ■ Horaires : 9h00 - 17h00 ■ Participants : 15

CETTE FORMATION EST ÉGALEMENT DISPONIBLE EN INTRA À LA PÉRIODE QUE VOUS SOUHAITEZ. CONTACTEZ NOUS !

CONTACT
INSCRIPTION

Compétences Santé Développement
50 avenue du Dr.Aurientis, 13100 Aix-en-Provence
www.compétences-sd.fr

Tél : 04 42 16 99 46
formation@competences-sd.fr